

Luc 20: 37, 38

ME 1901 page 337

Le Seigneur Jésus, interrogé par les sadducéens qui pensaient l'embarrasser par une question captieuse sur la résurrection, leur répond et leur ferme la bouche en leur citant ce que Dieu dit à Moïse du sein du buisson en feu (Exode 3: 1-6).

Nous lisons dans les Actes: «Les sadducéens disent qu'il n'y a pas de résurrection, ni d'anges, ni d'esprits» (Actes des Apôtres 23: 8); ils niaient tout ce qui ne tombe pas sous les sens; c'étaient les matérialistes de ce temps-là. S'ils admettaient les autres Ecritures, ils ne leur attribuaient pas la même valeur qu'aux livres de Moïse. Surtout ils rejetaient la tradition orale que les pharisiens admettaient et sur laquelle ils s'appuyaient. Cela donnait une grande force aux sadducéens contre ces derniers.

Recevant donc les livres de Moïse comme autorité suprême, c'est là que les sadducéens vont chercher un texte sur lequel ils fondent leur histoire d'une femme qui aurait eu sept maris, croyant trouver ainsi un argument irrésistible contre la doctrine de la résurrection. Le Seigneur, dans sa sagesse divine, réfute leur raisonnement et renverse leur erreur par un passage des mêmes écrits de Moïse, d'où il tire et leur montre une preuve «que les morts ressuscitent». Nous, avec notre vue bornée, nous n'aurions pu discerner dans les paroles de l'Eternel à Moïse: «Je suis le Dieu d'Abraham, et d'Isaac, et de Jacob», l'évidente réalité de la résurrection des morts. Mais de ce fait que l'Eternel se nomme le Dieu de ces patriarches morts plusieurs siècles auparavant, le Seigneur tire la conséquence qu'ils ne devaient et ne doivent pas rester indéfiniment dans l'état de séparation de l'âme et du corps. Sans doute que ces patriarches, étant des justes, *vivaient* comme tels durant la période qui s'étend entre la mort et la résurrection. Mais cette vie emportait avec elle la nécessité de la résurrection de vie.

Non seulement Dieu est le Dieu des vivants relativement à ceux qui vivent de la nouvelle vie, tout en étant séparés du corps, mais cette vie-là même demande pour eux la résurrection *de vie*; car sans elle, ils restent des morts couchés dans le tombeau: or Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants. De sorte que si Dieu se nomme le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, bien que ces trois patriarches fussent morts, cela prouve qu'ils doivent ressusciter. Dieu ne s'appelle pas le Dieu des morts comme trépassés. Quant à Lui tous vivent, qu'ils soient justes ou méchants. Ils sont tous vivants devant Lui: il ne connaît point de morts; tous subsistent devant Lui. Mais il est le Dieu des vivants, en ce sens que l'on est ramené devant Lui, corps et âme réunis, ressuscités. Ainsi Abraham, Isaac et Jacob, seront rendus vivants en résurrection, et, dans cette condition, Dieu sera leur Dieu pour l'éternité. Ce sera aussi le cas de tous les rachetés qui, comme eux, auront passé par la mort, comme l'apôtre le dit: «Dans le Christ, tous seront rendus vivants» (1 Corinthiens 15: 22).

Et même il est dit des méchants: «Le reste des morts ne *vécut* pas jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis» (Apocalypse 20: 5). Bien que pour Dieu tous vivent, ceux-là ne sont pas comptés comme vivants avant leur résurrection. Ils seront toujours des morts quant à leur état devant Dieu, mais ils existeront corps et âme réunis. Dieu ramènera l'homme devant Lui, tel qu'il l'a créé, avec un corps et une âme. C'est ainsi qu'il a été placé sous une responsabilité; c'est dans cet état qu'il sera jugé. La résurrection des méchants est nécessaire pour les droits de Dieu. Dieu jugera des hommes et non des âmes; de même que, quant aux sauvés, Dieu glorifiera des hommes et non des âmes.

Ainsi Dieu n'est pas le Dieu des trépassés, bien que quant à Lui tous vivent, mais il est le Dieu des vivants corps et âme réunis. Nous ne voulons pas dire que Dieu sera le Dieu des damnés dans les peines éternelles, loin de nous une telle pensée; mais à l'époque de leur jugement, il les amènera devant Lui vivants avec un corps et une âme.

Une autre remarque à faire sur le verset 37, c'est combien l'inspiration des Ecritures ressort dans la réponse du Seigneur aux sadducéens. Au lieu d'invoquer le fait que l'Eternel a dit à Moïse telle où telle chose, le Seigneur s'appuie sur le fait que l'auteur inspiré a montré la chose dans son écrit, au titre: «Du buisson». Ainsi au lieu de dire: «Or que les morts ressuscitent, cela se trouve confirmé dans ce que l'Eternel dit à Moïse auprès du buisson en feu», le Seigneur dit aux Sadducéens: «Or que les morts ressuscitent *Moïse même l'a montré*, au titre: «Du buisson», *quand il appelle le Seigneur*: le Dieu d'Abraham, et le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob». Le Seigneur se réfère donc à l'autorité de l'auteur inspiré. Du moment que celui-ci l'avait écrit, ses paroles faisaient autorité.

Il est intéressant de comparer le récit de Luc avec ceux de Matthieu et de Marc relativement au même fait. En Matthieu 22: 31, 32, le Seigneur dit aux sadducéens: «Et quant à la résurrection des morts, n'avez-vous pas lu ce qui vous est dit par Dieu, disant: Moi, je suis le Dieu d'Abraham, et le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob?» Dans Marc 12: 26, il leur dit: «Et quant aux morts et à ce qu'ils ressuscitent, n'avez-vous pas lu dans le livre de Moïse, au titre «Du buisson», comment Dieu lui parla, disant: Moi, je suis le Dieu d'Abraham, et le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob?»

Les paroles de Dieu font autorité; pour nous, ces paroles de Dieu, ce sont les Ecritures. Aussi, en Matthieu, le Seigneur dit encore aux sadducéens: «Vous errez, ne connaissant pas *les Ecritures*, ni la puissance de Dieu». Ainsi, pour le Seigneur, dire: «Dieu l'a dit», ou dire: «Moïse l'a montré», c'est une seule et même autorité.